

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 16 janvier 2023, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absent :

René Bessette, conseiller au siège no. 6

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 5 décembre 2022
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 18h30
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 19 décembre 2022
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 19h
- 6.0 Adoption des comptes payés de décembre 2022
- 7.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2022

- 8.0 Période de questions

- 9.0 Règlement :
 - 9.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.2 Adoption du projet de règlement 666 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.3 Avis de motion et présentation Règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts

- 10.0 Résolutions :
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier du MTQ – Reddition de compte 2022
 - 10.2 Service d'assistance technique et gestion de projets – Banque d'heures 2023
 - 10.3 Directrice générale - Entente salariale 2023
 - 10.4 Décompte progressif no 6 et réception définitive de TGC Inc pour les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland
 - 10.5 SQ – Demande locales 2023
 - 10.6 Outil de gestion - Offre SMI Performance
 - 10.7 Équité salariale – Offre de services

- 11.0 Varia

- 12.0 Questions des contribuables

- 13.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajouts suivant :

- 10.8 Mandat à la MRC de Coaticook pour déposer une demande de restauration auprès du ministère de la culture et des communications dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal pour la préservation du patrimoine immobilier

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 5 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 soit adopté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 soit adopté.

5324-2023-01-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION
DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 19 décembre 2022 soit adopté.

5325-2023-01-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION
DU BUDGET 2023 ET PTL-FINALE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2023 et Ptl-finale du 19 décembre 2022 soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 décembre 2022 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 31 décembre 2022 : 435,587.32 \$
Les salaires du 1^{er} au 31 décembre: 96,968.87 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 324.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 666 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Philippe-David Blanchette, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de régir les démolitions d'immeubles.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 666 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité doit se doter d'un règlement de démolition conforme à la nouvelle disposition;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle disposition doit obligatoirement viser les immeubles patrimoniaux, cités, situés dans un site patrimonial cité ou inscrits dans un inventaire du patrimoine adopté par la municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été adopté lors de l'assemblée du 16 janvier 2023;



En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter le projet de Règlement numéro 666 relatif à la démolition d'immeubles;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 février 2023, à la salle du conseil de la Ville de Waterville.

5329-2023-01-16

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À LA RUE RAYMOND) ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Gordon Barnett, conseiller (ère), donne avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à la rue Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5330-2023-01-16

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ – REDDITION COMPTE 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 81 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes,



dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5331-2023-01-16

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS – BANQUE D'HEURES 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère que quelques dossiers de la Ville requièrent des services d'assistance technique et gestion de projets ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Géosymbiose sous forme de banque d'heures pour 2023;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service, sous forme de banque d'heures, de Géosymbiose pour un montant maximal de 9 106\$ taxes incluses.

5332-2023-01-16

DIRECTRICE GÉNÉRALE - ENTENTE SALARIALE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions salariales de la directrice générale pour l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

DE signer la nouvelle entente salariale pour la Directrice générale pour l'année 2023, selon les conditions fixées à l'entente négociée entre la Ville de Waterville et madame Isabelle;

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente.

5333-2023-01-16

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DE TGC INC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur TGC a réalisé les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte final afin d'obtenir un paiement final;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP nous recommande le paiement du décompte no 6 présenté par TGC Inc.;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond



Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

D'approuver le décompte progressif no. 6 (décompte final) de TGC Inc. au montant de 96 886.33\$ taxes incluses incluant le paiement de la remise de 5% de retenue, pour les travaux de réfection des rues Principale Sud et Highland, et d'approuver la réception définitive tel que recommandé par EXP.

5334-2023-01-16

SQ – DEMANDES LOCALES 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Waterville a déterminé une liste de demandes locales à adresser à la SQ pour 2023;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

DE transmettre à la MRC de Coaticook, la liste de demandes locales de la Ville de Waterville à adresser à la SQ pour 2023.

5335-2023-01-16

OUTIL DE GESTION - OFFRE SMI PERFORMANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère qu'un outil de gestion des tâches pour le département des travaux publics est nécessaire afin de mieux gérer les différentes tâches et projets de ce département ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de SMI Performance pour l'implantation du guichet unique de requêtes et des outils de planification pour un montant maximal de 10 800\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau responsable du service des travaux publics qui entrera en fonction le 16 janvier prochain connaît déjà cet outil de gestion pour l'avoir utilisé à son travail précédent;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service de SMI Performance aux conditions mentionnées précédemment.

5336-2023-01-16

ÉQUITÉ SALARIALE - OFFRE DE SERVICES



CONSIDÉRANT QUE suite à l'embauche d'employés supplémentaires, la Ville de Waterville désire s'assurer du respect de ses obligations relatives à l'assujettissement à la Loi sur l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Benoit Lévesque afin de déterminer les obligations de la Ville selon sa situation actuelle ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service présentée par Benoit Lévesque.

5337-2023-01-16

MANDAT À LA MRC DE COATICOOK POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RESTAURATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Immeuble : Église Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU QUE le volet 1b du programme vise la conclusion d'ententes avec les MRC et les municipalités pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale ayant un intérêt patrimonial ;

ATTENDU QUE pour que l'immeuble possède un intérêt patrimonial reconnu comme supérieur dans l'inventaire des lieux de culte du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a cité l'immeuble en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ;

ATTENDU QUE la MRC a vérifié l'intérêt des municipalités locales ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a manifesté son intérêt de réaliser dans le cadre de ce programme les travaux de restauration des fenêtres, travaux inscrit dans le carnet de santé;

ATTENDU QUE la MRC n'encourt aucune dépense, les municipalités s'étant engagées à payer leur part des coûts admissibles ;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 63 341 \$ pour l'année 2023-2024;



ATTENDU QUE le conseil prend en compte la possibilité financière du PSMMPI et l'inclusion de ce bâtiment à l'addenda de la convention financière conclu entre la MRC et le Ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

DE requérir le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1B, pour le projet précité de la Ville de Waterville, tels que présentés ;

D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le protocole et autres documents nécessaires avec le ministère au nom de la MRC, si la demande est acceptée;

D'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans l'entente avec la MRC.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun personne présente.

5338-2023-01-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

